

**FICHES DE DONNEES DE SECURITE****Platinum**

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit Platinum
Nom chimique
Numéro du produit 385-19/246-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien automobile. - Polish.
Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

Fabricant

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
Numéro d'appel d'urgence national Giftlinjin oplysninger, Telefon +45 82 12 12 12

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification****Dangers physiques**

Non classé.

Dangers pour la santé humaine

Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement

Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Environnement

On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger

Platinum



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de mise en garde

P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P261 Éviter de respirer les poussières.
P280 Porter des gants de protection.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Contient

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Etiquetage des détergents

< 5% parfums

Mentions de mise en garde supplémentaires

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | | |
|--|--|---------------|
| Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics | | 20-30% |
| Numéro CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 919-857-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463258-33-XXXX | | |
| Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R65. R10,R66,R67. | |
| Anhydrous Aluminium Silicate | | 5-10% |
| Numéro CAS: 92704-41-1 Numéro CE: 296-473-8 Substance with a Community workplace exposure limit. | | |
| Classification Non classé. | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) - | |
| Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me | | 2-5% |
| Numéro CAS: 71750-79-3 Numéro CE: - Numéro d'enregistrement REACH: - | | |
| Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R38,R41. | |

Platinum

| | |
|---|---|
| Paraffin Wax | 0.5-0.7% |
| Numéro CAS: 8002-74-2 Numéro CE: 232-315-6 Substance with a Community workplace exposure limit. | |
| Classification Non classé. | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) - |
| Paraffin Wax 150/155 | 0.5-0.7% |
| Numéro CAS: 8002-74-2 Numéro CE: 232-315-6 Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires. | |
| Classification Non classé. | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) - |
| Titanium Dioxide | 0.1-0.2% |
| Numéro CAS: 13463-67-7 Numéro CE: 236-675-5 Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires. | |
| Classification Non classé. | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) - |
| Diiron Trioxide | 0.1-0.2% |
| Numéro CAS: 1309-37-1 Numéro CE: 215-168-2 Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires. | |
| Classification Non classé. | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) - |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Utiliser une lotion appropriée pour hydrater la peau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Mal de tête.

Ingestion

Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané

Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.

Contact oculaire

Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Platinum

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Oxydes des substances suivantes: Carbone. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs. During application and drying, solvent vapours will be emitted.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C.

Classe de stockage

Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Platinum

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 1000 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL

Anhydrous Aluminium Silicate

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 10 mg/m³

Paraffin Wax

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 2 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

Paraffin Wax 150/155

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 2 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

Titanium Dioxide

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 10 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

Diiron Trioxide

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 5 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

WEL = Workplace Exposure Limit.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (CAS: 64742-48-9)

| | |
|------|--|
| DNEL | Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 208 mg/kg/jour |
| | Industrie - Inhalatoire; Long terme : 871 mg/kg/jour |
| | Consommateur - Contact avec la peau; Long terme : 125 mg/kg/jour |
| | Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 185 mg/kg/jour |
| | Consommateur - Ingestion; Long terme : 125 mg/kg/jour |

Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me (CAS: 71750-79-3)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Polyvinyl alcohol (PVA). Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Porter des gants fins de coton au-dessous des gants en caoutchouc s'il y a un risque d'allergie.

Autre protection de la peau et du corps

Prévoir une fontaine oculaire.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Platinum

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P3.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide visqueux. Liquide.

Couleur

White.

Odeur

Pleasant, agreeable.

Seuil olfactif

Non disponible. Non disponible.

pH

Non applicable. Non applicable.

Point de fusion

~ 0°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non disponible. °C @

Point d'éclair

> 62°C (Coupelle fermée).

Taux d'évaporation

Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Non disponible. : :

Pression de vapeur

Non disponible.

Densité de vapeur

Non disponible.

Densité relative

~ 0.940 @ (20°C)°C

Solubilité(s)

Insoluble dans l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Hydrocarbures.

Coefficient de partage

Non disponible.

Température d'auto-inflammabilité

Non disponible.

Température de décomposition

Non disponible.

Viscosité

~17,000 cP @ 20°C

Propriétés comburantes

Non applicable.

Commentaires

Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatil

Ce produit contient au maximum 188 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

Platinum

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres effets sur la santé

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Test sur modèle de peau humaine

Aucune information requise.

pH extrêmes

Information générale

Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.

Inhalation

Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Peut provoquer la délipidation de la peau mais n'est pas irritant.

Contact oculaire

Pas de danger spécifique pour la santé connu. Particles in the eyes may cause irritation and smarting.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

A cause de la quantité et de la composition du produit, le risque pour la santé est considéré faible. Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine. Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

Voie d'exposition

Contact cutané et/ou oculaire.

Symptômes

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

Platinum

Informations toxicologiques sur les composants

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Autres effets sur la santé

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL mg/kg)

5.000

Espèces

Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL mg/kg)

5000

Espèces

Lapin

Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL mg/kg)

2.000

Espèces

Rat

Paraffin Wax

Autres effets sur la santé

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. The product does not contain organically bound halogen. The product does not contain organic complexing agents with a DOC level of degradation of < 80% after 28 days.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Écotoxicité

The product is not expected to be toxic to aquatic organisms.

Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me

Écotoxicité

The product does not contain organically bound halogen. Le produit contient d'agent complexant organique avec un taux COD de dégradation de < 80% après 28 jours.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson

Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes

Indéterminé.

Toxicité aiguë - terrestre

Indéterminé.

Platinum

Informations écologiques sur les composants

Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me

Toxicité aiguë - poisson

Non disponible.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Non applicable.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Non applicable.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Volatile substances are degraded in the atmosphere within a few days. Le produit contient des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables. Les autres substances du produit sont biodégradables lentement.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Persistance et dégradabilité

Volatile substances are degraded in the atmosphere within a few days.

Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me

Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Paraffin Wax

Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage

Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Paraffin Wax

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me

Mobilité

Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

Paraffin Wax

Mobilité

Pas considéré mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

Platinum

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné).

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Éviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

N° ONU (IMDG)

N° ONU (ICAO)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

Classe ADR/RID

Risque subsidiaire ADR/RID

Étiquette ADR/RID

Classe IMDG

Étiquette IMDG

Classe/division ICAO

Risque subsidiaire ICAO

Étiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

Groupe d'emballage (ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG)

Groupe d'emballage (ICAO)

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Platinum

Non applicable.

EmS

Code de consignes d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du danger (ADR/RID)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

Classification de danger pour l'eau

WGK 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Information générale

Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.
www.autosmartinternational.com
rbutler@autosmart.co.uk
Tel +44 (0)1543 481616

Date de révision 23/02/2015

Révision 1

Remplace la date 15/05/2013

Statut de la FDS Approuvé.

Phrases de risque dans leur intégralité

NC Non classé
R10 Inflammable.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Mentions de danger dans leur intégralité

Platinum

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.